



DATE DE LA CONVOCATION

28/08/2026

DATE D’AFFICHAGE

28/08/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 20

PROCURATIONS : 3

VOTANTS : 23

L’an deux mille vingt-six, le deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MACHEFE Thomas.

Étaient présents : M. Mme MACHEFÉ Thomas, LABAR Thierry, BOSSOUTROT Élodie, RUCHAUD Sébastien, LABARRIÈRE Cindy, BOUSQUET Arnaud, LAMAZOU-LARESSE Brigitte, DUBREUIL Magali, KIAM KIAM DELBOULBÈS Thomas, BARRERE Fabienne, BOUIC Jean Jacques, LECONTE François-Xavier, LIBOURNET Céline, BOUET Véronique, GADRAS Clément, LOGER Valérie, LANZA Jacques, LAGAÛZÈRE Gilles, FABRE Sylviane, JADAS Christian.

Formant la majorité en exercice.

Excusés : Mme DUCLOS Corinne, BROUILLON Monique, SICHERRE Damien.

Absents :

Procurations : Mme DUCLOS Corinne à Mme BOUET Véronique
Mme BROUILLON Monique à M. LAGAÛZÈRE Gilles
M. SICHERRE Damien à Mme LABARRIÈRE Cindy

Monsieur LABAR Thierry a été élu secrétaire de séance.

Présents : 20
Procurations : 3
Votants : 23

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 064/2026 OBJET : RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

VU le Code général des collectivités, et notamment l’article L2121-8 relatif à l’adoption d’un règlement intérieur dans les communes de 1 000 habitants et plus ;

AR Prefecture

047-214702334-20260902-064_2026-DE

Reçu le 03/09/2026

VU l'installation du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT que la commune de Sainte-Bazeille, comptant 3 265 habitants, est tenue d'adopter un règlement intérieur dans un délai de six mois suivant son installation ;

CONSIDÉRANT la nécessité de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal, notamment en ce qui concerne l'organisation des séances, la tenue des débats, les droits des conseillers municipaux et les conditions d'expressions des groupes ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

Sur exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal,

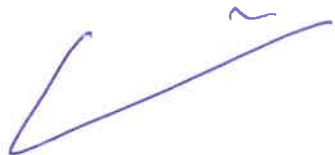
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le règlement du Conseil municipal de la commune tel qu'annexé à la présente délibération.
- **PRÉCISE** que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter de son adoption et s'appliquera pour toute la durée du mandat en cours.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

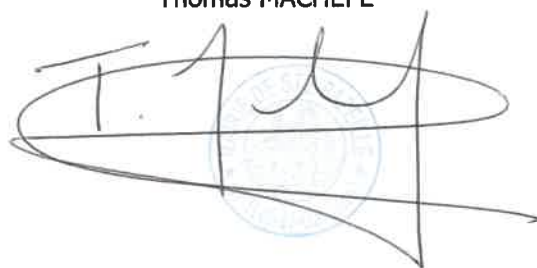
FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 03/09/2026 et de l'affichage en date du 03/09/2026 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
LABAR Thierry



Le Maire,
Thomas MACHEFÉ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.